

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (Arrivé à 20h30), M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. Patrick PREMEL

Pouvoirs :

Mme HERLEM Marlène donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme HAZEBROUCK Nicole donne pouvoir à Mme LEGRAND Martine
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain
Mme COLAROSI Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules,
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à M. LOSTUZZO Jean-Luc
M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani donne pouvoir à M. RATIEUVILLE Valentin

Absents :

Mme NEZAR Houria
Mme MORTAGNE Isabelle
Mme CHABOT Elisabeth
Mme TRABON Indî
M. SARR Alhassan
M. LACASSAGNE Sylvain,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine LEGRAND a été élue secrétaire de séance.

- Date de convocation : 11/03/2025
- Date d'affichage : 11/03/2025
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 8
- Nombre d'absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-002 : Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or - Election d'un Délégué Communautaire représentant la commune de Noisy-sur-Oise

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° A23-291-029 en date du 27 novembre 2023, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au 1^{er} janvier 2024,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, et en particulier, la compétence 6.1.5, relative à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu les statuts du Syndicat Tri-Or,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Tri-Or,

Vu la délibération n ° 2024-004 en date du 11 mars 2024 portant élection des délégués Communautaires au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or,

Considérant que la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant que pour l'élection au comité du syndicat mixte des délégués des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte Tri-Or prévoient la représentation des EPCI au sein de son comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune,

Considérant que ces statuts et en particulier l'article 6, disposent que les délégués suppléants ont voix délibérative en l'absence du titulaire qu'ils remplacent,

Considérant qu'il n'y a pas de pouvoir et que ce sont les délégués suppléants qui remplacent les délégués titulaires en cas d'absence,

Considérant le décès de Monsieur Gilles Riffier, délégué suppléant représentant la CCHVO pour la commune de Noisy-sur-Oise au sein du Syndicat Tri-Or,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de son remplaçant,

Considérant la candidature de Madame Isabelle OCCELLI, afin de représenter la commune de Noisy-sur-Oise au Syndicat Mixte Tri-Or, en qualité de déléguée suppléante,

Considérant que le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin :

Après le bon déroulé des opérations de vote, il est comptabilisé :

Nombre de bulletins dans l'urne : 31 (trente et un)

Majorité absolue : 19

A obtenu :

| Nom | Représentant la commune de | Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou erronée | Nombre de suffrages obtenus | |
|--|----------------------------|--|-----------------------------|-------------------|
| | | | En chiffres | En toutes lettres |
| Délégué suppléant pour le Syndicat Mixte Tri-Or | | | | |
| Isabelle OCCELLI | Noisy-sur-Oise | 0 | 31 | 31 |



Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **PROCLAME** après le bon déroulé des opérations de vote, pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein du Syndicat Mixte Tri-Or, la déléguée suppléante suivante de la commune de Noisy-sur-Oise :

| Ville | Suppléante |
|----------------|------------------|
| Noisy-sur-Oise | Isabelle OCCELLI |

Article 2 : **RAPPELLE** les noms des dix-huit délégués pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein du Syndicat Mixte Tri-Or :

| Villes | Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Beaumont-sur-Oise | Jean-Michel APARICIO | Madame Houria NEZAR |
| | Pascal REBEYROLLE | Patrick MOREAU |
| Bernes-sur-Oise | Carine FRAISSE | Michel MALINGRE |
| | Olivier FOUR | Stéphane LACOSTE |
| Bruyères-sur-Oise | Bernard LE BON | Bruno FOUQUE |
| | Alain GARBE | Antoine DEIVASSAGAYAME |
| Champagne-sur-Oise | Pascal VAUZELLE | Priam PUCA |
| | Rolande REBYFFE | Albert ALFANDARI |
| Mours | Olivier LESUEUR | Roland PINTAS |
| | Franck FOURMENT | Julie PENA |
| Nointel | Christine PERINI | Christine LEDUC |
| | Nathalie GIRARD | Nadine BOISDENNGHIEN |
| Noisy-sur-Oise | Frédéric FALLOT | Isabelle OCCELLI |
| | Catherine BORGNE | Vivien BAREYT |
| Persan | Abdel-Rani BOUCHOUICHA | Mohamed LABBAS |
| | Xavier DECOMBAS | Jean-Luc LOSTUZZO |
| Ronquerolles | Franck PINSSON | Anne Sophie BODEREAU |
| | Christine PETIT | Perrine DESMOTTES |

Article 3 : **AUTORISE** Madame Catherine Borgne, Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Catherine BORGNE
Présidente

Martine LEGRAND
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 18/03/2025

Affiché le : 18/03/2025

Publié le : 18/03/2025

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).